

L'an deux mil vingt deux le seize novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GREFFET Christophe, Maire.

**PRÉSENTS** : M. GREFFET C - M. BROCHAND M - M. DURANCEAU S – M. DAUJAT J – M. VANET F - Mme PRADIGNAC S  
- Mme BESSON V - Mme CAVILLON C

**ABSENTS** : - M. RAMEL - M. BOULANGER P - Mme QUEFFELEC I -

**Secrétaire de séance** : Mme CAVILLON C

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombres de membres présents : 08  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 08

### Ordre de la Séance

Arrêté du dernier procès-verbal

Délibérations :

- Vente chemin rural
- Appel d'offres Réhabilitation Batiment
- Demande de subvention

Divers :

- Projection Compte Administratif
- Dossiers en cours – Point sur les projets
- Comptes rendus réunions
- Questions diverses

### Délibérations adoptées

- N° 2023.06 : Aliénation Chemin rural – fixation du prix de vente

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'aliénation des tronçons de chemins ruraux qui n'ont plus raison d'exister à divers propriétaires riverains.

**Vu** le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

**Vu** le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;

**Vu** le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE la vente du chemin rural, référencé A 1054 à Mme DURANTIER Béatrice

AUTORISE M. le Maire à signer les actes de vente sur cette base.

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment existant en commerce de proximité a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure d'appels d'offres. Cette consultation a été lancée le 4 Janvier 2023 pour une remise des offres le 6 Février 2023 à 12h.

BAUDE ARCHITECTURE en charge de la maîtrise d'œuvre a soumis son rapport d'analyse des offres au regard des critères de sélection. 29 entreprises ont remis leurs offres, dans les délais impartis, par voie dématérialisée.

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées. Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

LOTS	DÉSIGNATION	NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT TTC
1	DEMOLITION – GROS ŒUVRE - VRD	MOREL	186 727,14 €
2	CHARPENTE – COUVERTURE - ZINGUERIE	APEX	93 355,14 €
3	ÉTANCHEITE	RCE	8 321,04 €
4	REVETEMENTS DE FACADES	RAE	25 338,12 €
5	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - METALLERIE	METALLERIE BROYER	77 437,80 €
6	MENUISERIES INTERIEURES	ROUX	20 243,40 €
7	PLATRERIE -PLAFONDS - PEINTURE	ARDITO JACQUET	61 507,08 €
8	PLAFONDS SUSPENDUS	MCP	6 557,18 €
9	CARRELAGE - FAIENCE	FONTAINE	30 753,04 €
10	ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	DUCLUT	40 800,00 €
11	PLOMBERIE – SANITAIRES – CLIMATISATION REVERSIBLE - VENTILATION	CLERE	88 543,25 €

  

LOTS	OPTIONS		
4	REVETEMENTS DE FACADES (Réfection des façades Ouest et Sud)	RAE	8 904,78 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité ;

- ACCEPTE le marché
- DÉCIDE de retenir les entreprises ci-dessus dans le cadre du marché de réhabilitation du commerce
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal
- AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer le marché avec les entreprises retenues ainsi que tous autres documents s'y rapportant

- N° 2023.08 : Subventions Allouées

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les demandes faites pour l'attribution d'une subvention :

- Par la Banque Alimentaire de l'Ain. Les besoins de l'Association ne cessent de croître.
- Par le Département de l'Ain, dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 100 € à la Banque Alimentaire de l'Ain.

**DÉCIDE** d'allouer une subvention de 147 € pour le FSL.

Ces subventions seront prélevées à l'article 65748 du budget de l'exercice en cours.

## DIVERS :

Monsieur le maire suggère que l'Association Cantonaide soit invitée à venir présenter ses différentes actions lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le maire présente les grandes lignes du Compte administratif ainsi qu'une projection du futur budget. Le compte de Gestion n'étant pas finalisé à ce jour, le budget sera voté lors du prochain Conseil Municipal.

Monsieur le maire a assisté à un webinaire avec le SIEA sur l'éclairage public. Dans un souci d'économie, les éclairages publics seront remplacés par des leds.

Sophie Pradignac a assisté au Conseil d'Administration de la MARPA de Grièges. Les tarifs vont augmenté. 3 nouveaux logements seront construits.

Julien Daujat a assisté à la Commission Intercommunale « Assainissement » :  
L'assainissement non collectif est contrôlé tous les 10 ans. Ils existent 2799 raccordements sur le territoire.

Michel Brochand signale que des travaux sur le réseau d'eau potable seront faits en 2023, route de St didier d'Aussiat.

Michel Brochand projete un film de 10 mn sur le fonctionnement de l'usine OVADE à St Etienne du Bois, qu'il a pu visiter.

Le Smidom va mettre en place un PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) visant à atteindre les objectifs définis à l'issus d'un diagnostic du territoire ;

Prochain conseil : Mercredi 15 Mars à 20h

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire lève la séance à 22H.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de Séance,  
Mme Christine CAVILLON

Le Maire,  
M. Christophe GREFFET



